

*Pipe-line du Nord***M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie)** propose:

Qu'on modifie le bill C-25, loi créant l'Administration du pipe-line du Nord, visant à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, donnant effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et modifiant certaines lois en conséquence, à l'article 3:

- a) en retranchant le mot «et» à la ligne 31, page 3;
- b) en remplaçant les lignes 34 et 35, page 3, par ce qui suit:
 - «les avantages industriels connexes en garantissant la plus grande participation possible.»;
- c) en remplaçant les lignes 39 à 41, page 3, par ce qui suit:
 - «fin; et
- g) de faciliter la planification et la construction expéditives et efficaces du pipe-line tout en assurant qu'aucune garantie financière du gouvernement fédéral ne sera nécessaire pour achever le projet.»

M. l'Orateur: La motion n° 1 sera débattue en même temps que la motion n° 11. Il en sera de même pour le vote, qui vaudra pour les deux motions.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie) propose:

Qu'on modifie le bill C-25, loi créant l'Administration du pipe-line du Nord, visant à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, donnant effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et modifiant certaines lois en conséquence, à l'Annexe III, page 52, en remplaçant la deuxième ligne de l'alinéa 12a) par ce qui suit:

- «ments ayant trait au financement du pipe-line, compatibles avec l'alinéa 3g) et le paragraphe 21(2) de la présente loi; notam-»

—Monsieur l'Orateur, le bill C-25 sur le pipe-line du Nord, souvent appelé pipe-line Alcan, est un des bills les plus importants qui ait été présentés à la Chambre ces derniers temps parce qu'il porte sur la réalisation d'un des projets de construction les plus gigantesques depuis l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Il s'agit d'un très long pipe-line qui doit acheminer le gaz de l'Alaska vers les marchés du sud des États-Unis, en passant par le Canada.

Le Nouveau parti démocratique est en faveur du pipe-line de l'Alcan, mais nous ne sommes pas en faveur du bill qu'on nous a soumis pour adoption, car nous estimons qu'il ne garantit pas avec suffisamment de certitude que le Canada recevra la part du lion en ce qui concerne l'acier utilisé et les emplois créés tant dans les aciéries que sur les chantiers de construction du pipe-line. En outre, le bill ne garantit pas que au cas où le pipe-line coûterait plus que prévu, et où les sociétés participantes se trouveraient aux prises avec des difficultés financières, celles-ci ne s'en remettront pas au gouvernement canadien, donc aux contribuables canadiens, pour obtenir des fonds supplémentaires.

Voilà pourquoi j'ai proposé la motion n° 1, qui aurait un double avantage: elle stipulerait plus clairement que la réalisation de ce gigantesque projet doit être le plus possible confiée aux Canadiens et que nous ne sommes pas disposés à ce que notre gouvernement assume ou garantisse le financement du projet si jamais les coûts dépassent le montant prévu dans les devis.

D'après ce qu'on nous a dit lorsque nous avons entendu les représentants du commissionnaire, la Foothills, ce gigantesque projet coûtera une dizaine de milliards de dollars, et ce d'après les prévisions initiales. De ce montant, entre 4 et 6 milliards de dollars seront dépensés pour la section canadienne. Le vice-premier ministre (M. MacEachen) nous a dit que ce pipe-line créerait 100,000 années-hommes d'emploi au Canada. Nous en sommes ravis. Comme le gouvernement libéral a mal géré notre économie, comme il y a plus de un million de Canadiens

[M. Nielsen.]

officiellement en chômage et que le nombre réel de chômeurs est d'environ 1.5 million, tout projet susceptible de créer des emplois pour les métallurgistes et les travailleurs de la construction et d'apporter des avantages aux régions défavorisées est le bienvenu.

On penserait, étant donné la situation catastrophique dans laquelle se trouve l'économie du Canada, qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités veillerait à ce que la participation canadienne soit non pas optimale, mais maximale et que nous obtenions non pas 60 p. cent environ des contrats, mais bien 90 ou 98 p. 100. En échange du droit de passage accordé aux États-Unis à travers les territoires canadiens pour acheminer le gaz américain vers les marchés américains—car voilà quelle sera essentiellement la fonction de ce pipe-line, du moins au début—le Canada est en droit de s'attendre à quelque chose, à part la création de quelques emplois et l'octroi de quelques contrats sidérurgiques.

Nous devrions exiger que le Canada participe au maximum à la construction du pipe-line, mais la loi ne contient aucune disposition rigoureuse exigeant une participation canadienne maximale et la création du maximum d'emplois au Canada. Nous devons nous fier aux promesses du vice-premier ministre et du premier ministre (M. Trudeau) qui nous garantissent une participation canadienne à 90 p. 100, et 100,000 années-hommes d'emploi.

Mais pourquoi notre parti se méfie-t-il de ce genre de garantie verbale?

M. Blackburn: Nous avons de bonnes raisons.

M. Symes: Mon collègue, le député de Brant (M. Blackburn), dit que nous avons de bonnes raisons car si nous examinons les négociations antérieures entre le gouvernement libéral du Canada et le gouvernement des États-Unis, nous constatons qu'en général nous sommes toujours perdants. Il faut admettre que les Américains sont de très bons négociateurs. Les États-Unis sont une grande puissance. Ils ont de gros moyens de pression qu'ils peuvent utiliser lors de négociations bilatérales.

Il suffit de penser aux négociations passées du gouvernement canadien avec les États-Unis. Je pense, par exemple, au traité du fleuve Columbia et au pacte canado-américain de l'automobile. Quiconque examine attentivement ces deux traités commerciaux internationaux en arrive à la conclusion que si l'on avait promis à l'époque que le Canada tirerait d'énormes avantages de ces traités, la réalité s'est révélée quelque peu différente. Nous accumulons déjà de lourdes pertes dans le cadre du pacte de l'automobile et nous perdons des emplois en faveur des producteurs d'automobiles américains.

● (2052)

Il est évident qu'à la lumière de ces mauvaises expériences qui nous ont échaudés dans le passé, nous devrions nous méfier quand le gouvernement affirme que tout ira très bien. Qui sait si dans deux ou trois ans, lorsque les soumissions auront été faites et que la construction du pipe-line sera commencée, nous aurons réellement obtenu 90 p. 100 du contenu et le grand nombre d'emplois que nous a promis le ministre? La seule certitude que nous ayons, ce sont les assurances verbales du ministre et le texte à l'étude.